

# COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods  
25580 LES PREMIERS SAPINS

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 4 mars 2024 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2024, le 4 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 27 février 2024 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Étaient présents : BERNARD Pierre-François, BEY Tiffany, CACHOD Chrystelle, CHANEZ Marie-Madeleine, CHANUDET Jean-Marie, COINTET Alexandre, COULOT Pierre, DEBRUILLE Catherine, DEFONTAINE Thierry, DELACHAUX Alice, GIRARD Annick, GIRARDET Didier, HERMANN Florence, MARCEL Patrick, MOUROT Christian, NICOD Isabelle, ODIN Jean-Luc, PARIS Mélanie, VIPREY Nicolas

Étaient absents excusés : CACHOD Didier qui donne procuration à CHANEZ Marie-Madeleine, FAIVRE Amandine, SIRON Alexandra

### Ordre du jour :

- ONF :
  - Bilan 2023
  - Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2024
  - Convention d'exploitation groupée de bois
- Achat de parcelles forestières à Nods et Athose
- Mise en place de 3 conventions de mise à disposition auprès de la SAFER sur les parcelles suivantes situées à Vanclans :
  - 585 ZH 18
  - 585 ZH 19 et 20
  - 585 ZC 60 P
- Validation de la concordance des comptes administratifs et des comptes de gestion, et affectation des résultats 2023 du budget principal et des budgets annexes (forêt, maison médicale, panneaux photovoltaïques, lotissement Les Perrières)
- Plan pluriannuel d'investissement (PPI) : stratégie financière
- Attribution du marché des travaux d'aménagement de la cour de l'école des Premiers Sapins
- Nouveau plan de financement du terrain multisport
- Désignation des jurys d'assises pour 2025
- Informations diverses

Madame Florence HERMANN est nommée secrétaire de séance pour ce Conseil Municipal.

### 1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 février 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

### 2/ ONF

#### A- Bilan 2023

Madame Marie BRISCHOUX de ONF présente le **bilan 2023**.

Les recettes s'élèvent à 252 391,25 € et les dépenses à 93 834,50 € pour un bilan de 158 556,75 €. Sur les 1080 ha de forêt communale, le bilan est de 147 €/ha.

Le détail est présenté ci-dessous.

<b>Travaux sylvicoles 2023</b>	<b>23 719,63 €</b>
<i>Dont travaux réalisés en 2023</i>	7 049,34 €
<i>Dont report travaux 2023 sur 2024</i>	16 670,29 €

<b>Dépenses frais exploitations</b>	<b>30 521,14 €</b>
-------------------------------------	--------------------

Dépenses autres frais (frais garderie, ATDO, CVO...)	39 593,73 €
Vente de bois 2023	177 246,56 €
Recette exploitation groupée 2022/2023	75 144,69 €

A noter, qu'il y a eu également une dépense exceptionnelle pour la création de piste forestière (4 760,00 €), ainsi qu'une recette exceptionnelle avec l'aide au transport de bois (38 735,72 €).

### B- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2024

Madame Marie BRISCHOUX présente au Conseil le détail des coupes prévues en 2024 ci-dessous. Sur les 3 dernières ventes de bois, seul 1 lot a été vendu et il y a donc 2 lots d'avance. L'ONF propose de ne pas marquer les parcelles sauf si un des lots est vendu ou s'il y a un risque sanitaire sur une parcelle. La proposition d'état d'assiette est donc faite en ce sens avec un volume prévu de 2 095 m<sup>3</sup>.

#### COUPES PROPOSEES EN 2024

Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume prévisionnel (m <sup>3</sup> ) (1)			Volume commercial prévisionnel (m <sup>3</sup> ) (2)			Mode de commercialisation proposé
			Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	
4 a	RAS (Rase raison)	1	300	0	300	300	0	300	Contrat petits bois et gros bois r
19 r	RD (Régénération)	1,5	130	30	160	130	35	165	Bloc et sur pied
19 r	RS (Régénération)	2,3	120	15	135	120	20	140	Bloc et sur pied
28 i	RD (Régénération)	1	400	10	410	400	15	415	Bloc et sur pied
83 r	RD (Régénération)	1	400	15	415	400	20	420	Contrat gros bois résineux
99 r	AS (Coupe sanita)	2	0	100	100	0	110	110	Contrat feuillus
108 i	RS (Régénération)	3	0	120	120	0	125	125	Contrat feuillus
109 j	RS (Régénération)	4,08	10	160	170	10	165	175	Contrat feuillus
111 i	RS (Régénération)	1,5	0	50	50	0	55	55	Contrat feuillus
128 i	AS (Coupe sanita)	11,1	0	150	150	0	165	165	Délivrance
135 i	E1 (Eclaircie)	1	0	20	20	0	25	25	Délivrance
Volumes totaux			1360	670	2030	1360	735	2095	

#### COUPES PERIODIQUES PREVUES PAR L'AMENAGEMENT ET REPORTEES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ET COMMERCIALE

Parcelle	Type de coupe	Surface (ha)	Volume prévisionnel (m <sup>3</sup> ) (1)			Dernier passage prévu
			Résineux	Feuillus	Total	
4 a	AMEL	6,48	356	0	356	2020
9 i	IRR	5,41	243	11	254	2020
69 i	IRR	4,16	250	4	254	2023
75 i	IRR	4,94	247	49	296	2023
78 i	IRR	8,64	475	0	475	2023
101 a	AMEL	2,54	127	13	140	2020
102 i	IRR	7,89	434	0	434	2023
107 i	IRR	2,55	51	26	77	2023
128 i	IRR	10,41	104	260	364	2024
Volumes totaux			2287	363	2650	

Monsieur le Maire demande au Conseil de suivre la proposition de l'ONF, validée par la commission forêt, et de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité

### C- Convention d'exploitation groupée bois

Madame Mélanie PARIS rappelle au Conseil que l'ONF propose, comme chaque année, une convention d'exploitation groupée. L'exploitation et la commercialisation des bois sont assurées par l'ONF qui reverse ensuite à la commune la part qui lui revient, déduction faite de la part de recouvrement-reversement et des charges engagés par l'ONF pour l'exploitation des bois.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- d'accepter ce contrat avec l'ONF
- de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité

### 3/ Achat de parcelles forestières à Nods et Athose

Madame Mélanie PARIS explique au conseil que la commission forêt propose l'achat de 5 parcelles pour 1,5661 ha estimées à 6 398,72 €.

Parcelle	Village	Lieudit	Surface cadastrale
254240280B0161	Athose	Les Fraités	205 m <sup>2</sup>
254240280B0162	Athose	Les Fraités	2 415 m <sup>2</sup>
254240000D0001	Nods	A Charmeux	4 786 m <sup>2</sup>
254240000D0014	Nods	A Charmeux	102 m <sup>2</sup>
254240000D0015	Nods	A Charmeux	8 153 m <sup>2</sup>

Monsieur Nicolas VIPREY n'est pas favorable à cette option, car il estime que la commune n'en a pas besoin. Madame Isabelle NICOD est quant à elle favorable, car elle trouve que cet achat joindrait les parcelles existantes de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- d'accepter la proposition d'achat telle que présentée ci-dessus
  - de l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.
- ↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition à la majorité (1 contre et 1 abstention)

#### **4/ Mise en place de 3 conventions de mise à disposition (CMD) auprès de la SAFER sur des parcelles à Vanclans**

Madame Marie-Madeleine CHANEZ explique au Conseil que la commune possède à ce jour les trois parcelles suivantes sur le village de Vanclans :

- 585 ZH 18 d'une superficie de 57a 30ca
- 585 ZH 19 et 20 d'une superficie totale de 3ha 24a 80ca
- 585 ZC 60 P d'une superficie de 80a 00ca

Il est proposé de mettre en place sur ces parcelles trois conventions de mise à disposition (CMD) auprès de la SAFER pour une durée de 6 campagnes reconductible annuellement, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 et jusqu'au 31 mars 2030.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- valider les 3 CMD auprès de la SAFER sur les parcelles ci-dessus référencées et dans les conditions énumérées
  - l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tous documents inhérents à ce dossier
- ↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

#### **5/ Approbation des comptes de gestion 2023, vote des comptes administratifs 2023, validation de la concordance des comptes administratifs et des comptes de gestion, et affectation des résultats 2023 du budget principal et des budgets annexes (forêt, maison médicale, panneaux photovoltaïques, lotissement Les Perrières)**

##### A/ Approbation du compte de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

##### B/ Vote du compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thierry DEFONTAINE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, vote les comptes administratifs de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 320 234.43	1 911 448.75	1 104 949.20	629 249.03
Panneaux Photovoltaïques	5 293.49	7 570.50	325.33 €	4 465.69 €
Forêts	108 762.50	300 270.79	80 880.58	73 643.03
Maison Médicale	4 172.59	29 953.17	31 437.27	20 946.15
Lotissement Les Perrières	156 832.89	91 083.33	0.00	56 832.56

**C/ Concordance des résultats 2023 du budget principal et des budgets annexes**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la concordance des résultats entre les comptes de gestion 2023 du service de gestion comptable de Valdahon et les comptes administratifs 2023 de la commune pour le budget principal et les budgets annexes : panneaux photovoltaïques, forêt, maison médicale et lotissement Les Perrières.

**D/ Affectation des résultats 2023 du budget principal et des budgets annexes**

Monsieur Thierry DEFONTAINE fait lecture de l'affectation des résultats comme suit :

**Budget principal**

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2023	1 320 219.49
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement	252 893.10
Report 2023 en exploitation	0.00

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la concordance des résultats entre les comptes de gestion de la trésorerie de Valdahon et les comptes administratifs de la commune pour le budget principal et donne quitus de sa gestion à l'inspecteur des finances publiques de la trésorerie de Valdahon.

**Panneaux photovoltaïques**

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2023	30 201.59
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement	0.00
Report 2023 en exploitation	30 201.59

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la concordance des résultats entre les comptes de gestion de la trésorerie de Valdahon et les comptes administratifs de la commune pour le budget panneaux photovoltaïques et donne quitus de sa gestion à l'inspecteur des finances publiques de la trésorerie de Valdahon.

**Forêts**

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2023	1 003 365.77
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement	6 652.92
Report 2023 en exploitation	996 712.85

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la concordance des résultats entre les comptes de gestion de la trésorerie de Valdahon et les comptes administratifs de la commune pour le budget forêt et donne quitus de sa gestion à l'inspecteur des finances publiques de la trésorerie de Valdahon.

**Maison médicale**

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2023	25 780.58
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement	25 780.58
Report 2023 en exploitation	0.00

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la concordance des résultats entre les comptes de gestion de la trésorerie de Valdahon et les comptes administratifs de la commune pour le budget maison médicale et donne quitus de sa gestion à l'inspecteur des finances publiques de la trésorerie de Valdahon.

## **Lotissement Les Perrières**

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2023	57 931.70
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement	0.00
Report 2023 en exploitation	0.00

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la concordance des résultats entre les comptes de gestion de la trésorerie de Valdahon et les comptes administratifs de la commune pour le budget lotissement Les Perrières et donne quitus de sa gestion à l'inspecteur des finances publiques de la trésorerie de Valdahon.

### **6/ Plan pluriannuel d'investissement (PPI) : stratégie financière**

Monsieur le Maire présente au Conseil le PPI finalisé suite aux réunions de la commission Finances. Pour réaliser ce travail, la commission a été particulièrement attentive aux indicateurs suivants : taux d'endettement, mobilisation de ressources exceptionnelles, maintien du niveau de capacité d'autofinancement et niveau de trésorerie global de la commune. Le détail du PPI sur 2024 à 2026 s'élève à 5 millions d'Euros.

Afin de donner des indications pour la poursuite des engagements, Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- valider le PPI tel que présenté ci-dessus
- l'autoriser à entamer les démarches nécessaires pour lancer les dossiers respectifs
- solliciter, comme le propose le plan de financement associé et si besoin, deux prêts de 350 000 € chacun en 2024 et 2025
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tous documents inhérents à ce dossier

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

### **7/ Attribution du marché des travaux d'aménagement de la cour de l'école des Premiers Sapins**

Monsieur Thierry DEFONTAINE rappelle au Conseil que la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la cour de l'école des Premiers Sapins a été confiée à la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs (CCPHD). Cette dernière a publié l'appel d'offre le 08/01/2024. Quatre offres ont été reçues dont une hors délai : l'entreprise Verdalis. La commission d'appel d'offre (CAO), après ouverture des plis le 09/02/2024, a classé les offres de la façon suivante :

<b>Nom ou raison sociale du candidat</b>	<b>Note Valeur Technique</b>	<b>Note Prix pondéré</b>	<b>Note Finale</b>	<b>Classement</b>
<b>SARL TP Mourot</b>	12,5/40	60/60	72,5/100	4
<b>France Clôture Environnement - Base</b>	32/40	41/60	73/100	3
<b>France Clôture Environnement - Variante 1</b>		42/60	72/100	2
<b>France Clôture Environnement - Variante 2</b>		45/60	77/100	1
<b>SAS Albizzia</b>	21/40	36/60	57/100	5

La CAO retient l'entreprise France Clôture Environnement (FCE) avec la variante n° 2 pour les travaux d'aménagement de la cour de l'école des Premiers Sapins pour un montant de 113 123,50 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- suivre les préconisations de la CAO en retenant l'Entreprise France Clôture Environnement
- valider la variante 2 de l'Entreprise France Clôture Environnement
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tous documents inhérents à ce dossier

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

## 8/ Nouveau plan de financement du terrain multisport

Monsieur le Maire explique au Conseil que suite au refus du programme national de financer ce projet, il a été décidé de réduire l'enveloppe globale et de passer par un marché de maîtrise d'œuvre simplifié. De ce fait, le nouveau plan de financement, est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût de l'infrastructure	695 000 €	MSA	70 000 €
Coût estimé de la maîtrise d'œuvre	50 000 €	CD25	210 000 €
		CAF	5 000 €
		Région	100 000 €
		Etat	100 000 €
<b>Coût total</b>	<b>745 000 €</b>		<b>485 000 €</b>

Soit un taux de subvention de 65 % et un autofinancement de 260 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- valider le nouveau plan de financement du terrain multisport
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

## 9/ Désignation des jurys d'assises pour 2025

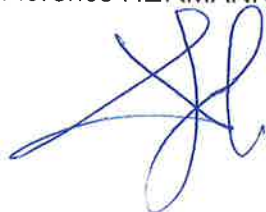
Madame Isabelle NICOD explique au Conseil que tous les ans, à la demande du Tribunal de Grande Instance, nous devons nommer par tirage au sort sur les listes électorales 3 administrés qui pourront potentiellement siéger en tant que juré d'assises. Le tirage au sort a donné les résultats suivants :

N° émargement	Date de naissance	Identité	Domiciliation électorale
714	17/04/1996	MARGUET Tanguy	13 rue de l'Eglise Rantechaux 25580 LES PREMIERS SAPINS
453	19/07/1990	GAILLER Belida Epouse MOUSSERON	13 Grande Rue d'Athose Athose 25580 LES PREMIERS SAPINS
042	18/11/1957	BARD Elisabeth	6 rue du Pelerot Nods 25580 LES PREMIERS SAPINS

Un courrier d'information sera envoyé aux intéressés.

La séance est levée à 22 h 20.

La secrétaire de séance,  
Florence HERMANN



Le Maire  
Pierre-François BERNARD

